

## Il y a 20 ans : Premier cas de « vache folle » découvert en France dans les côtes d'Armor

« Au cours des années 1990, les pays d'Europe sont frappés par la crise de la "vache folle", qui entraîne de grandes craintes chez les consommateurs et provoque la chute du marché de la viande bovine. L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dite "maladie de la vache folle", est identifiée pour la première fois en novembre 1986 au sein d'un élevage britannique. Dès 1987, les premières études effectuées estiment que la maladie est apparue du fait de l'incorporation de farines d'origine animale dans l'alimentation des bovins.

Plusieurs mesures sont alors prises, dont l'interdiction par les autorités britanniques en 1988 de nourrir les ruminants avec des farines d'origine animale, ou par la Communauté européenne en 1989 d'exporter des vaches britanniques nées avant juillet 1988 ou suspectées d'être atteintes par la maladie. **Le premier cas de "vache folle" en France est découvert en mars 1991, dans les Côtes d'Armor.** Les autorités françaises décident alors l'abattage de tout le troupeau en cas de contamination d'un animal. En 1993 et en 1995, plusieurs éleveurs britanniques de troupeaux dans lesquels des cas de "vache folle" avaient été détectés meurent de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. Le 20 mars 1996, Stephen Dorrell, le ministre de la Santé britannique, révèle en effet à la Chambre des Communes que dix personnes ont été atteintes par une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob. La crainte de la possibilité d'une transmission de l'ESB à l'homme voit le jour.

Plusieurs Etats européens, dont la France, décident alors dès le 22 mars 1996 d'imposer un embargo sur les importations de viande bovine britannique. Un embargo total sur tous les bovins britanniques et leurs produits dérivés est ensuite imposé par l'Union européenne le 27 mars 1996. En France, le 17 avril 1996, le ministre de l'Agriculture Philippe Vasseur prend la décision d'abattre l'intégralité des veaux d'origine britannique consignés en France depuis le 22 mars. Craignant d'être contaminés par la maladie de Creutzfeldt-Jakob, les consommateurs achètent dès lors de moins en moins de viande bovine, plongeant la filière dans de grandes difficultés. Ce n'est qu'en 2002 que la France lève l'embargo sur le boeuf britannique, après avoir refusé de le faire en 1999 lorsque la Commission européenne l'avait décidé pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

La crise de la vache folle entraîne un débat sur la sécurité alimentaire et le principe de précaution. C'est à sa suite qu'une loi sur la veille sanitaire et la surveillance des produits destinés à l'homme est adoptée en France en 1998. Les autorités françaises mettent ainsi en place l'Institut de veille sanitaire en 1998 et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments en 1999 »

Source : INA  
[www.ina.fr](http://www.ina.fr)